



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 30 juin 2015

**Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Horaires du service de « renseignements en droit du travail » de l'UT DIRECCTE Dordogne

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

La DIRECCTE Dordogne (ex Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) informe que le service de renseignements en droit du travail accueillera désormais les usagers **le matin**, de 9h à 12 h, du **lundi au vendredi**.

L'accueil téléphonique sera assuré le matin sous réserve des disponibilités d'effectif. A défaut, les usagers peuvent contacter le 3939 (allo service public).

Le service de renseignement en droit du travail de la DIRECCTE sera fermé au public l'après-midi.

Une permanence est ouverte toute l'année sur rendez-vous :

- Le 2<sup>ème</sup> jeudi matin du mois à la Maison du Droit et de la Justice à Bergerac (tél : 05 53 73 24 77)
- Le 4<sup>ème</sup> jeudi matin du mois au Point d'accès au droit de Sarlat (tél : 05 53 31 83 47)

Pour une information synthétique, il est possible de consulter les sites suivants :

<http://www.service-public.fr/>

<http://travail-emploi.gouv.fr/> (fiches pratiques du ministère du travail)

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Cécile OBERMEIER

☎ 05.53.02.24.14

Cecile.obermeier@dordogne.gouv.fr